

Critères de segmentation

La segmentation est une technique que nous utilisons pour déterminer le profil de risque du client.

Cette technique se base sur des critères qui sont le résultat d'études statistiques faisant le lien entre le nombre et /ou la gravité des sinistres et les caractéristiques présentées par une personne et/ou un bien.

Un profil de risque est ainsi établi pour chaque personne et/ou bien à assurer. Nous nous basons ensuite sur ce profil pour refuser ou accepter un dossier mais aussi pour en fixer la prime et les conditions d'assurance.

Dans un souci de transparence vis-à-vis des consommateurs*, nous publions les critères de segmentation que nous utilisons pour l'assurance Responsabilité civile véhicules automoteurs.

En pratique, afin de souscrire un contrat, vous devez répondre à une série de questions. Celles-ci sont rassemblées dans un document unique : la proposition d'assurance.

C'est sur base de vos réponses que nous pourrions fixer les conditions d'assurance et la prime. Pour éviter toute mauvaise surprise, il vous suffit de répondre correctement et complètement aux différentes questions.

Si des changements se produisent en cours de contrat, nous vous demandons aussi de nous les signaler le plus rapidement possible.

* Un consommateur est une personne physique qui achète de l'assurance à des fins privées.

Critères d'acceptation

Responsabilité civile voiture

- L'âge du preneur d'assurance et du conducteur ;
- L'expérience de conduite du conducteur habituel;
- Le passé sinistre des 5 dernières années du preneur d'assurance et du conducteur habituel ;
- Des données relatives au véhicule : son usage, le type de véhicule, la valeur du véhicule, la puissance et le caractère sportif.

Responsabilité civile moto

- L'âge du preneur d'assurance et des conducteurs ;
- L'expérience de conduite du conducteur habituel
- Le passé sinistre des conducteurs ;
- Des données relatives au véhicule : son usage, 2 roues ou plus, la puissance.

Critères de tarification

Responsabilité civile voiture :

- L'âge du conducteur habituel ;
- L'adresse du preneur d'assurance;
- L'expérience de conduite du conducteur habituel;
- Le passé sinistre des 5 dernières années du preneur d'assurance et du conducteur habituel ;
- Des données relatives au véhicule : son usage, nombre de kilomètres par an, la puissance, le caractère sportif et nombre de places
-

Responsabilité civile moto :

- L'âge du conducteur habituel ;
- Le passé sinistre du conducteur habituel ;
- Des données relatives au véhicule : son usage, 2 roues ou plus, la puissance et caractère sportif.